

Services publics : comment trouver un meilleur équilibre entre accessibilité, efficacité et coût

La question posée dans le cadre du grand débat voulu par le président de la république n'est pas forcément d'une grande clarté et paraît surtout avoir été dictée par le mécontentement d'une partie de la population représentée par les gilets jaunes. Des gilets jaunes qui contestent l'augmentation de la fiscalité qui finance des services publics plutôt en régression dans les zones périphériques. D'où la question officielle posée par le gouvernement :

« Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ? »

De fait, dans certaines parties du territoire, ce lien paraît de plus en plus ténu voire inexistant, en tout cas très de plus en plus éloigné. Dans nombre de villages il y a déjà longtemps qu'il n'existe pratiquement plus de services publics et le dernier qui semblait devoir résister, à savoir la poste, disparaît aussi dans nombre de villages. En cause évidemment, un aménagement du territoire qui privilégie l'hyper concentration autour de quelques centres et qui conduit le reste à la désertification. La mode aujourd'hui est à la métropolisation, c'est à dire à la sururbanisation (qui constitue pourtant une aberration environnementale) tandis que certaines petites villes, des villages s'appauvrissent, des villes moyennes stagnent ou régressent. L'élément le plus significatif de cette désertification c'est la raréfaction de l'emploi. Du coup, les populations sont contraintes de rechercher des embauches de plus en plus loin de leur domicile (20, 30, 50 kms). Jusqu'au jour où elles décident de quitter leur zone d'habitat pour rejoindre des zones plus riches en emplois. Pour preuve de cette désertification : la baisse dramatique de la valeur du patrimoine immobilier. Par manque de populations, les services rétrécissent comme peau de chagrin. Le cœur de la problématique de la désertification, c'est la disparition de l'emploi qui génère mécaniquement la fermeture des commerces et des services. La réactivation des villes moyennes, des zones rurales défavorisées passe d'abord par une analyse fine des réalités et de leur évolution sur longue période (emploi, PIB, population, services etc.) ; aussi par une prise en compte des typologies différenciées des zones dont l'approche globale masque les disparités. Au-delà, il convient d'agir sur les leviers susceptibles d'abord de fixer la population active existante et d'encourager la création d'emplois. Bien entendu une commune ne peut, à elle seule, inverser ces tendances lourdes même si elle peut intervenir utilement dans le champ actuel de sa responsabilité. Beaucoup de communes se préoccupent de leur développement pour autant l'environnement défavorable limite leur action (fiscalité, réglementation, transport, équipements et services). En fonction de certains scénarios économiques, sociaux et démographiques, en 2040 certains villages se transformeront en zones pour retraités voire même disparaîtront (d'autant qu'à cette date un Français sur trois aura plus de 60 ans). L'activité économique interagit sur la qualité et le niveau des services et réciproquement. Si on se préoccupe légitimement des équipements et des services publics, par contre le soutien à l'emploi et à l'économie locale en particulier est plus déficient. Or en fonction du rythme de destruction des emplois locaux, ce devrait être aussi une priorité. Encore une fois compte tenu de la mode de la « métropolisation » ' pas spécifique à la France, il y a fort à parier qu'on pourra attendre encore longtemps des mesures significatives pour le développement rural des zones défavorisées. On ne saurait se limiter à quelques dispositions certes utiles mais très insuffisantes (couverture internet, bureau de poste, quelques services ...peut-être. Parallèlement on doit aussi s'interroger

sur le concept même de service public, son coût son fonctionnement et son financement en effet si le rythme de suppression des services s'accélère c'est notamment pour des raisons socio-économiques évoquées précédemment mais aussi à cause d'un coût que la collectivité a du mal à assumer. Ce coût explique largement que le pays détienne le record du monde de prélèvement obligatoire. Un record qui porte atteinte à la compétitivité donc aussi à l'emploi. Dans son acception un peu générale, la tendance est forte d'assimiler service public, secteur public voire statut des personnels. Trois notions pourtant à distinguer. La première découle du champ régalien de l'État (ou plus généralement des collectivités) lequel mériterait sans doute d'être mieux défini, sans doute plus restreint et en même temps mieux assumé. Certaines tâches peuvent ou doivent être toujours être assumés par l'État directement mais sans nécessairement gérer directement la). La deuxième confusion concernant le service public vise le statut des personnels. Si on peut comprendre par exemple que les infirmières ou ASH soient fonctionnaires, c'est plus discutable pour les jardiniers, les menuisiers, et autres comptables. Le problème c'est qu'on résume souvent la problématique des conditions de travail du personnel des hôpitaux à celle des infirmières. La troisième dimension du service public est liée à la structure juridique qui l'effectue. Or rien n'indique que l'intérêt général doive être exclusivement assumé par le secteur public. De nombreuses fonctions d'intérêt général sont en effet exercées par voie de délégation à des organisations parapubliques ou privées. Du cou, l'amalgame des trois définitions conduit souvent en fait à masquer une défense corporatiste et coûteuse du service public qui au total porte atteinte à la qualité, à l'accessibilité et à la compétitivité de ce service. Sur la tendance, non seulement tout service public disparaîtra des petites communes mais nombre de fonctions d'intérêt général vont aussi s'étioler dans les petites et moyennes villes (les hôpitaux par exemple). Il y aurait urgence procéder à des évaluations régulières qualitatives et quantitatives de nos services publics. La problématique n'est pas simple, le service public pour certaines de ses activités constitue un atout indiscutable pour le progrès social mais aussi économique, il n'en demeure pas un boulet financier qui hypothèque son avenir et sa répartition sur le territoire. Certaines réformes demanderont du temps eu égard à leur complexité. En attendant, l'objectif pourrait être de définir un socle minimum de services publics selon la taille des zones urbaines et pour les plus petites couvrir notamment trois domaines :

La poste, l'accès aux soins, la couverture par internet et mobile.

De façon plus générale, cette question pourrait s'inscrire dans le grand débat proposé par le gouvernement.